



FONDATION ITSRS
IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

Moniteur-éducateur

Diplôme d'État – DEME

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
1 rue du 11 novembre – 92120 MONTROUGE
150 rue Paul Vaillant Couturier – 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
01 40 92 01 02
www.fondation-itsrs.org



N° Siret : 785 406 513 00016 – N° déclaration d'existence : 11 92 014 85 92

MONITEUR-EDUCATEUR

Le métier de moniteur-éducateur

Professionnel de l'action éducative et travaillant toujours au sein d'une équipe pluri-professionnelle, le moniteur-éducateur exerce ses fonctions auprès d'un public très diversifié : enfants, adolescents ou adultes souffrant d'handicap ou de dépendance, mais aussi auprès de personnes en situation d'exclusion sociale, mineurs non accompagnés...

S'il est avant tout un technicien de la relation, le moniteur-éducateur a la spécificité de contribuer à l'action socio-éducative grâce à l'organisation et à la médiation du quotidien dans les institutions dans lesquelles il exerce. Sa mission consiste également à œuvrer pour la restauration ou la préservation de l'autonomie et l'adaptation sociale des personnes qu'il accompagne.

Enfin, le moniteur-éducateur contribue de façon active à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif personnalisé des personnes accompagnées toujours en lien avec les autres professionnels de l'équipe éducative.

L'évolution de la fonction et de la formation

La formation des moniteurs-éducateurs a été mise en place à l'IRTS depuis de nombreuses années. Depuis plus de 20, nous avons pu constater l'évolution de cette profession. Initialement employés dans des institutions comportant des groupes et auprès d'un public adulte polyhandicapé, le profil de poste des moniteurs-éducateurs a considérablement changé ces dernières années. Aujourd'hui ces professionnels ont fait leurs preuves dans quasiment tous les cadres d'intervention du secteur social et médico-social.

Que ce soit en Institut médico-éducatif – IME –, Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique – ITEP –, Maisons d'enfants à caractère social – MECS –, hôpitaux, prévention spécialisée, ou encore dans des centres sociaux, les moniteurs-éducateurs ne sont plus aujourd'hui affectés uniquement à la prise en charge des adultes porteurs de handicaps. Les moniteurs-éducateurs sont de plus en plus présents dans la protection de l'enfance et en milieu ouvert, mais aussi en Établissement et service d'aide par le travail – ESAT – ou dans les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS. Cette lente transformation doit donc interroger notre capacité à prendre en compte ces mutations en *adaptant les contenus de la formation aux nouveaux besoins exprimés par le terrain*¹.

C'est la raison pour laquelle, pour mieux adapter notre pédagogie à cette évolution, notre projet pédagogique permet d'inclure dès à présent dans le cursus de formation, un certain nombre de problématiques nouvelles qui traversent le secteur social et médico-social et auxquels les futurs professionnels auront à faire face. C'est le cas par exemple de la prise en charge des mineurs non accompagnés, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, la gestion des conflits et de la violence à l'intérieur des établissements sociaux et médico-sociaux, les nouvelles formes de pauvreté...

¹ Tout en respectant le cadre donné par Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

- Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur
- Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur
- Arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur remplaçant de l'annexe IV désormais intitulée *Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation*
- Circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n° 2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et du diplôme d'État de moniteur-éducateur – DEME
- Circulaire DAS/PST 1 n° 389 du 7 août 1990 relative à la formation préparant aux fonctions éducatives : certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.
- Circulaire DAS/TS 1 n° 93-30 du 10 septembre 1993 sur la mise en œuvre des décrets et arrêtés du 6 juillet 1990 relatifs à la formation des moniteurs-éducateurs et des éducateurs spécialisés
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur-éducateur
- Loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 relative au développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.
- Décret 2014-969 du 22 août 2014 relatif à la durée minimale des périodes de professionnalisation et à l'obligation de tutorat d'un salarié en contrat de professionnalisation
- Décret n° 2016-95 du 1er février 2016 relatif à l'accueil d'un salarié en contrat de professionnalisation au sein de plusieurs entreprises

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de permettre à chaque candidat d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier.

Il s'agit pour nous de créer les conditions d'un processus de changement pour l'étudiant, tant sur le plan personnel que professionnel ; processus qui à terme des 2 années de formation, lui permettra de structurer une nouvelle identité professionnelle, celle de moniteur-éducateur.

Enfin, notre objectif est également de permettre à chaque étudiant de développer son esprit critique, sa réflexivité, sa capacité d'analyse, tout en lui permettant d'acquérir une véritable éthique professionnelle.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nos orientations pédagogiques

L'organisation de la formation des moniteurs-éducateurs a été conçue pour donner la possibilité à chaque étudiant, qu'il soit en formation initiale, en situation d'emploi ou autre, de suivre le même cursus de formation, en passant les mêmes épreuves d'évaluation au même moment et en bénéficiant des mêmes instances de régulation et d'accompagnement pédagogique.

Loin de gommer les différences de parcours ou la diversité interindividuelle existante dans nos promotions, nous avons fait le choix de faire de cette diversité une richesse, voire un outil supplémentaire de formation au service de l'objectif commun.

Sur le plan pédagogique, ces principes sont respectés grâce à une triple démarche :

- l'individualisation des parcours de formation, en s'appuyant sur l'expérience propre à chaque étudiant
- l'alternance intégrative en tant que conception dynamique de la formation
- le groupe d'échanges sur la professionnalisation – GEP – comme lieu de synthèse entre les apports théoriques et l'expérience clinique

L'individualisation des parcours de formation, un principe éthique et pédagogique

Notre projet de formation place l'étudiant en tant qu'individu, au centre du dispositif pédagogique. Il s'agit bien entendu d'un choix éthique, mais pas seulement. En effet, nous considérons que tant sur le plan cognitif que fonctionnel, c'est l'étudiant et lui seul, qui doit construire l'articulation entre les différentes situations professionnelles auquel il sera confronté.

Le rôle de l'équipe de formateurs – en centre de formation ou en stage – est de s'assurer de la qualité et la cohérence des enseignements avec les compétences que l'on souhaite voir émerger.

Pour garantir cette cohérence, nous avons fait en sorte que :

- des actions de formation continue auprès de nos partenaires sont organisées autour de la fonction de *tuteur de stage*
- les lieux de stage sont associés le plus en amont possible dans le choix des contenus des cours et des séquences pédagogiques. La prise en compte du point de vue de nos partenaires sur le terrain est un levier supplémentaire qui nous permet de garantir le caractère professionnel des enseignements, mais aussi leur adaptation aux problématiques qui traversent les institutions du secteur social et médico-social
- le responsable de la formation assure des permanences régulières auprès des étudiants, dans un esprit d'écoute et de partage
- dès son entrée en formation, chaque étudiant se voit attribuer un formateur référent qui sera chargé de suivre son évolution tout au long de son parcours de formation. Cet accompagnement se fait au sein d'un dispositif pédagogique que nous appelons GEP – Groupe d'échanges sur la professionnalisation. Les séances de GEP ont lieu une fois par mois
- dès le début de la formation, un rendez-vous de positionnement est programmé pour chaque étudiant. Ce qui donne lieu à la rédaction d'un projet individualisé de formation qui inclut une réflexion quant aux projets de stages. La programmation, si nécessaire, d'entretiens réguliers permettant un suivi personnalisé tout au long du parcours de formation

L'alternance intégrative, une conception dynamique de la formation

L'alternance est la pierre angulaire de notre démarche pédagogique. Cette logique est aux antipodes de toute forme de morcellement des savoirs. En effet, notre projet pédagogique tend à articuler la pratique et la conceptualisation de cette dernière comme un processus global.

C'est à travers cette alternance intégrative que chaque étudiant effectue la synthèse entre les différents types des savoirs : théoriques, techniques, procéduraux, méthodologiques et pratiques.

Enfin, pour assurer une parfaite cohérence entre les terrains de stage et l'équipe pédagogique de l'IRTS :

- nous mettons tout en œuvre pour que les représentants des lieux de stage soient associés à notre activité, dès les épreuves d'admissibilité jusqu'aux épreuves de certification en interne
- la grande majorité de nos formateurs exercent dans les établissements du secteur social et médico-social
- toutes les instances de validation, telles que les jurys blancs, les jurys de certification en 1^{re} et 2^e année sont pour moitié composés de professionnels des terrains accueillants nos étudiants en stage

Les Groupes d'échanges sur la professionnalisation – GEP – lieu de synthèse entre les apports théoriques et l'expérience clinique

Parce qu'il est fondamental qu'aucun étudiant ne soit anonyme, le Groupe d'échanges sur la professionnalisation est un dispositif à taille réduite. 12 à 17 étudiants, encadrés par le même formateur pendant toute la durée de la formation.

Il est le lieu d'élaboration, mais aussi de synthèse des savoirs accumulés. Il doit être le lieu qui donne sens, pour chaque étudiant, à sa future pratique professionnelle.

Le GEP est à la fois un espace d'accompagnement et de coaching, un dispositif permettant l'évaluation des écrits professionnels et le lieu de la rédaction du bilan de fin de formation figurant au livret de formation.

L'alternance, une démarche de co-construction du stage

À l'instar de ce qui se pratique pour l'ensemble des formations en travail social, la formation de moniteur-éducateur est structurée sur le principe de l'alternance. De sorte que les situations rencontrées sur le terrain d'exercice professionnel viennent questionner et approfondir les éléments théoriques et conceptuels abordés en formation.

Loin d'être une coupure dans le rythme du stage, le retour à l'IRTS cherche à dynamiser l'intérêt, le questionnement et le positionnement de l'étudiant face à ses observations et son action durant le stage. Une formation avec 1 à 2 semaines par mois de regroupement en centre de formation.

Les compétences professionnelles visées par la formation sont de ce fait le résultat d'une parfaite synergie entre les périodes d'apprentissage à l'IRTS et les situations concrètes rencontrées au cours de l'exercice en institution. Ainsi, pour les stagiaires bénéficiant d'un contrat de travail et exerçant au moment de leur inscription la fonction visée par la formation, cette alternance se produit de facto tout au long du processus de formation.

Relations avec les établissements employeurs des étudiants

Cette démarche est mise en œuvre à de multiples niveaux et notamment réunions au centre de formation et visites de stage. Quand cela est possible, une convention de partenariat site qualifiant permet de préciser les modalités d'accueil du stagiaire et d'affiner les contenus pédagogiques adaptés aux caractéristiques de l'institution d'accueil, sa culture et ses choix d'orientation en matière de formation.

Les modalités d'organisation des stages

A l'instar de ce que nous faisons pour l'ensemble des personnes en formation à l'IRTS, les étudiants verront leur assiduité contrôlée par le biais d'EDUSIGN. Par ailleurs, le formateur référent est pensé, à l'IRTS, comme étant une ressource à disposition de stagiaires, pour toute demande en lien avec la formation. Les éventuels problèmes et difficultés rencontrés en cours de formation peuvent ainsi être traités, le cas échéant, dans les délais les plus brefs.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs et de professionnels du secteur social et médico-social.

PROGRAMME DE LA FORMATION

3 Blocs de compétences (BC) – 950 h :

BC 1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours – 420 h

- La personne et son entourage (UF1)
- Le projet personnalisé (UF2)
- L'accompagnement à la vie quotidienne (UF3)
- La participation à la vie sociale (UF4)

BC 2 – Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive – 380 h

- Les supports et les cadres du projet éducatif spécialisé (UF1)
- La relation éducative (UF2)
- La personne et le groupe (UF3)

BC 3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours – 150 h

- Le travail en équipe (UF1)
- Le travail en partenariat (UF2)

Stage – 1050 h.

ÉVALUATION

Les certifications

BC 1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

- Soutenance orale de la note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique du candidat (coef 1 pour l'écrit, coef 1 pour l'oral)
Épreuve organisée par l'EFTS

BC 2 – Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive

- Soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles rendant compte de la contribution du candidat au projet éducatif dans une visée inclusive stages (coef 1 pour l'écrit, coef 1 pour l'oral)
Épreuve organisée en centre d'examen par le rectorat

BC 3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

- Devoir sur table d'une heure tente (coef 1)
Étude de cas portant sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par un moniteur éducateur.
Épreuve organisée par l'EFTS

CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir au minimum 18 ans à la date de l'obtention du diplôme
- pas de diplôme requis
- satisfaire aux épreuves d'admission – Une épreuve orale

L'admission en formation conduisant au diplôme d'État de moniteur éducateur est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien. Cet entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de moniteur éducateur, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux sont admis de droit à la suite du dépôt de leur dossier de candidature.²

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site Internet de l'IRTS.

² Art.3 Arrêté du 5 juillet 2024

RENSEIGNEMENTS

Assistante d'admission **Montrouge** : Valérie PATUREAU ☎ +33 (0)1 40 92 35 27. ✉ vpatureau@irtsidf9293.eu

Assistante d'admission **Neuilly-sur-Marne** : Aurore PLANÇON ☎ + 33 (0)1 49 44 11 55. ✉ aplancon@irtsidf9293.eu

Adjointe à la direction pédagogique des formations de niveau 3 & 4 : Nathalie CORNELIE. ☎ +33 (0)1 49 44 13 23. ✉ ncornelie@irtsidf9293.eu

Formation financée par le Conseil régional Ile-de-France

